



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 17942

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer demande a M. le ministre de la culture et de la francophonie s'il est informe de la publication exclusivement en langue anglaise de la revue trimestrielle « Les Annales d'Economie et de Statistiques », editee par l'INSEE, en collaboration avec d'autres organismes publics : CNRS, Banque de France, Direction de la prevision du ministere de l'economie et des finances, Commissariat general au plan. Il s'interroge sur la conformite de cette pratique avec l'instruction adreesee le 12 avril 1994 par le Premier ministre a toutes les administrations et organismes dependant de l'Etat, ainsi qu'avec la volonte manifestee par le Gouvernement et par le Parlement, lors du vote de la loi sur la langue francaise, de garantir la presence de la langue francaise, eventuellement accompagnee d'une version dans une autre langue, dans toutes les publications editees par des organismes publics ou aides financierement par eux, c'est-a-dire par les contribuables francais. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre, eventuellement en liaison avec les ministres concernes, pour faire respecter la politique nationale, recemment reaffirmee et renforcee, en faveur de la langue francaise.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie remercie l'honorable parlementaire d'attirer son attention sur la publication d'un numero de la revue Les Annales d'economie et de statistique, editee par des organismes publics, uniquement en langue anglaise. Annales d'economie et de statistique n'est pas une revue entierement en anglais, c'est une revue internationale bilingue. Le dernier numero publie comporte par exemple six articles en francais pour un seul en anglais. Depuis la creation de la revue en 1986, la part des articles en francais est preponderante (57 p. 100) mais il est arrive qu'un numero ne comporte que des articles en langue etrangere, toujours accompagnees de resumes en francais. C'est le cas du numero que signale l'honorable parlementaire. La revue est en conformite avec la loi no 94-665 du 4 aout 1994 et avec la circulaire du 12 avril 1994. Depuis sa creation, la revue scientifique Annales d'economie et de statistique a reussi a se placer a un haut niveau de notoriete internationale dans le domaine de la recherche theorique ou appliquee en economie, econometrie ou en statistique. Cet objectif a ete atteint en ouvrant la revue a des auteurs etrangers reputes pour leur competence et qui ecrivent souvent en anglais. Il convient maintenant de conforter la preponderance de la langue francaise dans la revue tout en maintenant son audience a l'etranger qui contribue a la diffusion de la pensee francaise dans le monde. Il est legitime que la France soutienne des revues bilingues. Supprimer ou fortement limiter les articles en anglais conduirait en outre vraisemblablement a reduire l'audience internationale et donc a diminuer le nombre et la qualite des articles soumis y compris par des auteurs souhaitant publier en francais. On risque ainsi d'aboutir a un effet paradoxal : diriger les articles des meilleurs specialistes francais vers les revues anglo-saxonnes. Aussi l'accroissement de la place de la langue francaise dans cette revue sera recherche par une amelioration des resumes en francais des articles etrangers, par une traduction integrale francaise de qualite des meilleurs d'entre eux ainsi qu'en encourageant les auteurs etrangers a ecrire plus souvent dans notre langue. En particulier, la revue exige, de maniere justifiee, que les articles d'auteurs francais soient rediges en francais. Elle veille a diversifier les langues en faisant des resumes en espagnol.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17942

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4425

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5292